

Synergie et transparence

- établissements associés dans **un réseau commun** affichant la qualité de leurs diplômes ;
- restant **libres de leur recrutement, de leur politique de relations internationales, de leur promotion** ;
- **opérations de promotion communes** organisées par l'agence Campus France avec les SCAC ;
- **les établissements connaissent les propositions faites aux candidats** par les autres membres du réseau ;
- ils s'entendent sur un **discours commun** concernant la filière (réseau = espace de concertation privilégié).

Simplicité

- **établissements recevant seulement les dossiers électroniques des candidats ayant manifesté leur intérêt** ou ayant un profil intéressant pour eux (la validation par Campus France élimine les dossiers non conformes aux prérequis demandés ou incomplets) ;
- **interlocuteur unique** pour les établissements à Campus France ;
- sites internet présentant **une information** sur les formations non exhaustive mais **contrôlée et actualisée**, en permanence ;
- possibilité pour les étudiants d'engager leurs démarches de demande de visa **plus tôt** dans l'année (travail des services consulaires facilité).

Un système vivant et évolutif

- création par les candidats de CampusArt d'un site internet personnel permettant de présenter **portfolios** et musée imaginaire au réseau ;
- évoluant en **relation étroite avec les partenaires des universités et écoles**, qui se réunissent régulièrement à l'Agence Campus France et trouvent en elle source d'informations et de contacts ;
- prévoyant de mettre en place des services comprenant accueil et logement ;
- permettant d'envisager la mise en place de réseaux d'anciens étudiants.

Je vous serai infiniment reconnaissante de diffuser cette information aux étudiants susceptibles d'être intéressés et je reste à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire. Je vous prie d'agréer mes salutations les plus distinguées.



Marie Chamoreau

Responsable de l'offre de formation artistique et du réseau CampusArt – www.campusart.org
Campus France | Direction des Relations Extérieures et Institutionnelles, Service de la Valorisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 28, rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris – France - marie.chamoreau@campusfrance.org

CAMPUS FRANCE

Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale
Établissement public à caractère industriel et commercial – loi du 27 juillet 2010 – Siret 752.195.438.00011
28 Rue de la Grange aux Belles 75010 PARIS - Tél : (33) 1 40 40 58 58 – Fax : (33) 1 42 45 10 03

Paris, le 11 janvier 2024

Je me permets de vous transmettre des informations concernant le **programme CampusArt**, programme animé par l'Agence Campus France et susceptible d'intéresser les **étudiants étrangers souhaitant poursuivre une formation en art ou en architecture en France**.

Créée par la loi du 27 juillet 2010, l'Agence Campus France est l'établissement public (EPIC) chargé de la promotion de l'enseignement supérieur, de l'accueil et de la gestion de la mobilité internationale des étudiants, des chercheurs, des experts et des invités. Un décret du 30 décembre 2011 précise l'organisation et les modalités d'action de l'Agence.

Résultant de la fusion du GIP CampusFrance et de l'association Egide, l'établissement est placé sous la tutelle des ministères de l'Europe et des Affaires Etrangères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le ministère de la Culture est représenté au Conseil d'administration.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche participent à l'orientation de la politique de l'Agence à travers le "Forum Campus France". Campus France a repris les activités internationales du CNOUS le 1^{er} septembre 2012.

CampusArt, processus de recrutement

CampusArt est un programme de recrutement dématérialisé, créé en septembre 2005 en partenariats avec les Ministères de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Culture, les établissements d'enseignement supérieur adhérents au Forum Campus France et l'ANdEA (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art).

Ce programme permet, sous certaines conditions, de présenter une candidature en ligne à différents niveaux des cursus **artistiques** et d'**architecture**, sans concours et sans passage devant un jury d'équivalence.

Il ouvre ainsi à des étudiants de tous pays l'accès aux formations en art et en architecture que les responsables d'établissements (ou de masters universitaires) ont choisi d'intégrer au programme. Les établissements d'enseignement supérieurs membres ont un **délai de plusieurs semaines pour s'entretenir avec les candidats et tester leur motivation** et niveau de français par mail, skype, visio-conférence.

Un calendrier précis et extensible est établi pour tous, établissements et candidats, afin que, munis tôt dans l'année d'une certitude d'inscription, les candidats préparent leur séjour, visa, demande de bourse et perfectionnent encore leurs compétences linguistiques.

Fin mars, les dossiers de candidature doivent être terminés, le site informatique est fermé aux nouvelles candidatures et les justificatifs papiers (diplômes, relevés de notes, ect...) des étudiants sont vérifiés, validés puis placés en ligne par Campus France pour les établissements à qui des codes d'accès sont alors diffusés.

Les mois de mars et avril (ces dates sont largement extensibles) sont réservés aux contacts téléphoniques, par mail ou par visio des établissements vers les candidats et aux propositions d'inscription, faites par l'intermédiaire du site CampusArt.

En avril-mai, les candidats peuvent choisir entre les différentes propositions qu'ils ont reçues, les attestations de pré-inscription sont rédigées et envoyées aux étudiants.

CAMPUS FRANCE

Plus de 150 d'établissements - écoles supérieures publiques ou privées, départements d'art des Universités (pour plus de 700 formations) - font partie du réseau CampusArt.

Le système mis à disposition en deux temps par CampusArt aux établissements, totalement transparent, permet très facilement à un responsable de formation, par exemple, de publier lui-même l'offre de formation de son établissement sur le catalogue de formations artistiques CampusArt, dans un premier temps. Puis dans un second temps, de sélectionner directement sur internet, parmi tous les candidats, les dossiers qui l'intéressent.

Avec **un seul dossier en ligne** (y compris le dossier personnel, travaux artistiques et musée imaginaire), le candidat se présente à **l'ensemble du réseau CampusArt**.

Le système informatique est très ergonomique et performant. Il fonctionne à la plus grande satisfaction des enseignants chargés du recrutement, tous autant satisfaits d'ailleurs des recrutements opérés grâce à lui.

Pour plus d'information : www.campusart.org



Le réseau CampusArt

Légitimité

- une **demande des établissements** eux-mêmes, souhaitant recruter des étudiants internationaux en corrélation avec leurs pré-requis ;
- CampusArt a été créé en 2005 monté en 2005 avec le soutien des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de l'Europe et des Affaires Étrangères, et de la Culture, ainsi que de l'ANdÉA (Association Nationale des Écoles Supérieures d'Art).

Rigueur

- **visibilité accrue des établissements qui se sont déclarés intéressés par l'accueil d'étudiants étrangers** ;
- **un seul interlocuteur** pour l'étudiant étranger aussi longtemps qu'il n'a pas reçu sa lettre de pré-inscription officielle (l'interlocuteur est en contact avec l'administration de l'établissement) ;
- frais de gestion CampusArt perçus **uniquement si la candidature aboutit** (2 conditions : au moins 1 proposition, qu'elle soit acceptée par le candidat) ;
- **système de sessions et de calendrier communs à tous les établissements**, permettant aux étudiants d'avoir une réponse 3 mois plus tôt que dans le système traditionnel.

CAMPUS FRANCE

Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale
Établissement public à caractère industriel et commercial – loi du 27 juillet 2010 – Siret 752.195.438.00011
28 Rue de la Grange aux Belles 75010 PARIS - Tél : (33) 1 40 40 58 58 – Fax : (33) 1 42 45 10 03